

Modalités du Contrôle des Connaissances et des Compétences

—

Spécifique Département GEA

Année universitaire 2025-2026

Département : GEA

Diplômes préparés dans le département :

- BUT Gestion des Entreprises et Administrations en formation initiale, apprentissage et formation continue.

Ce règlement spécifique a pour objet d'apporter aux étudiants, aux enseignants et aux personnels administratifs concernés un support en matière d'organisation et de validation des examens. Il permet à chacun, à travers les maquettes pédagogiques, d'être informé des méthodes d'évaluation.

En principe, chaque ressource dispensée au sein des U.E. fait l'objet de deux évaluations (évaluation écrite, oral et/ou DS).

Par ailleurs, conformément au vote du conseil de département de septembre 2021 et en dérogation à l'article 3 du RCC IUT, les modules dont le volume horaire est inférieur ou égal à 15h pourront faire l'objet d'une évaluation unique, selon le choix pédagogique de l'enseignant, sous réserve d'en informer les étudiants dès le début du module concerné.

Chaque enseignant s'engage à communiquer au début de ses enseignements la méthode retenue pour évaluer ses enseignements et à informer régulièrement les étudiants de tous leurs résultats.

Dans le cadre du BUT, la validation d'une compétence s'apprécie par l'examen de la moyenne du Regroupement Cohérent d'Unités d'Enseignements (RCUE) tel que défini à l'article 4.4 de l'annexe 1 de l'arrêté du 6 décembre 2019 fixant le cadre du Bachelor Universitaire de Technologie. En GEA, la moyenne du RCUE de chaque compétence est obtenue par le calcul la moyenne de tous les éléments constitutifs du RCUE pondérée par leurs coefficients respectifs. Tous les crédits ECTS des UE et les coefficients des éléments constitutifs sont donnés dans les tableaux de synthèse de ce document RCC GEA.

Les groupes Formation Alternance (FA) sont composés d'étudiants relevant du régime d'inscription de la Formation Initiale par Apprentissage et des auditeurs de Formation Continue.